

Charte des droits des donateurs

Chères donatrices, chers donateurs,

Grâce à votre soutien, nous continuons à promouvoir l'autonomie et le bien-être des personnes que nous accompagnons. Pour vous remercier et vous témoigner notre respect, nous avons établi cette charte des droits des donateurs. Elle exprime notre volonté de transparence, d'écoute et d'engagement envers chacun d'entre vous. En tant que partenaires précieux de notre mission, vos droits et attentes sont pour nous, importants.

1. Transparence et information :

Vous avez le droit de connaître l'usage de ses dons. Autonomia s'engage à fournir des informations claires, complètes et accessibles sur les projets financés et les résultats obtenus.

2. Respect et confidentialité :

Vos informations personnelles sont strictement confidentielles et ne seront jamais partagées ou vendues à des tiers. Vous pouvez choisir de rester anonyme.

3. Reconnaissance et remerciements :

Autonomia exprime sa gratitude pour chaque contribution. Vous recevrez l'assurance que l'information liée aux dons sera traitée avec le respect et la confidentialité prévus par la loi et selon vos consignes.

4. Droit d'être informé des résultats :

Vous avez le droit de recevoir des rapports réguliers sur l'impact des actions d'Autonomia, notamment sur les projets soutenus grâce à vos contribution.

5. Droit d'interroger la gestion des fonds :

Vous pouvez poser des questions sur les états financiers de l'association et obtenir des réponses claires.

6. Liberté d'exprimer des commentaires et suggestions :

Vous pouvez faire part de vos avis, qui seront pris en compte dans une démarche d'amélioration continue.

7. Possibilité de retrait :

Vous pouvez cesser votre soutien financier sans justification et vous avez le droit de demander le retrait de vos données personnelles.

Cette charte s'inspire de celle conçue conjointement par l'Association des professionnels en philanthropie (AFP), l'Association for Healthcare Philanthropy (AHP), le Council for Advancement and Support of Education (CASE) et le Giving Institute : Leading Consultants to Non-Profits.

Merci d'avoir pris connaissance de notre charte des droits du donateur.